

Collège Antoine-Girouard de St-Hyacinthe

Programme du sport étudiant Contrat de l'entraîneur 2022-2023



Description de tâche de l'entraîneur

Sommaire des responsabilités

Sous la supervision du responsable du sport étudiant, l'entraîneur dirige les activités d'une équipe du sport étudiant au Collège Antoine-Girouard de Saint-Hyacinthe. L'entraîneur planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités sportives reliées aux étudiants-athlètes. Il conçoit le programme saisonnier et le soumet pour approbation. Il assure la préparation des entraînements et des rencontres sportives. Il enseigne les techniques individuelles et les stratégies collectives selon le **Programme de développement à long terme de l'athlète (DLTA)**.

Tâches et responsabilités

Toutes les tâches et responsabilités énumérées dans le guide de l'entraîneur à l'article 6.

Qualifications requises

Détenir un certificat du PNCE de niveau 1 et avoir une expérience pertinente dans la discipline sportive et l'animation d'un groupe de jeunes.

Niveau d'autorité

L'entraîneur a l'autorité suffisante pour prendre des mesures qui s'imposent dans la gestion quotidienne de son équipe en conformité avec la philosophie et les règles du programme du sport étudiant.

Exclusivité

L'entraîneur priorise les activités du Collège Antoine-Girouard avant celles d'une autre maison d'enseignement.

Relation hiérarchique

L'entraîneur est sous la supervision du responsable du sport étudiant du Collège Antoine-Girouard. L'entraîneur fait rapport hebdomadairement des activités de son équipe au responsable du sport étudiant.

Rémunération

Un montant total de 000 \$ sera versé à l'entraîneur pour la durée de son contrat. Une paie au montant de 000 \$ sera versée à toutes les deux semaines, le jeudi, dans le compte personnel de l'entraîneur à l'établissement bancaire désigné par ce dernier. Le premier versement est prévu pour le jeudi 20 septembre 2022 et le dernier versement sera effectué le jeudi 1^{er} novembre 2022. Les frais de déplacements sont compris dans le salaire de l'entraîneur. Le taux horaire est de 00\$/heure.

La répartition du salaire

Salaire (60%) : 000\$

Frais de déplacements (40%) : 000\$

Frais de remboursement

Certains frais encourus par l'entraîneur dans l'exercice de ses fonctions peuvent être remboursés (repas, hébergement). L'entraîneur devra toutefois remettre les pièces justificatives au responsable des sports. Ce dernier se chargera de faire le suivi auprès du service de la comptabilité du Collège.

Durée du contrat

La saison débute le lundi 10 septembre 2022 et termine le dimanche 28 octobre 2022.

Absence

En cas d'absence, il avise le responsable des sports dans les meilleurs délais. Le responsable des sports veillera à combler la vacance.

Lieu de travail

L'entraîneur dispose du Complexe sportif, du gymnase et des terrains extérieurs pour ses entraînements. Le responsable du sport étudiant coordonne l'ensemble des plateaux sportifs du Collège Antoine-Girouard et assure les disponibilités nécessaires pour les besoins de l'entraîneur. L'entraîneur est appelé à se déplacer dans le territoire couvert par le RSEQ.

Congédiement et suspension

Le responsable du sport étudiant peut recommander à la direction du Collège le congédiement ou la suspension d'un entraîneur qui ne se conforme pas aux politiques et règlements du programme, au code de vie du Collège Antoine-Girouard ou qui adopte une conduite jugée préjudiciable au programme.

Le Collège Antoine-Girouard peut, pour cause juste et suffisante dont la preuve lui incombe, résilier le présent contrat sans avoir à verser d'indemnité à l'entraîneur.

Contrat de travail entre le Collège Antoine-Girouard et l'entraîneur

Nom de l'entraîneur Soccer benjamin D3

Je reconnais que c'est un honneur et un privilège de faire partie du programme du sport étudiant au Collège Antoine-Girouard. J'ai lu le guide de l'entraîneur et je comprends ce qu'on attend de moi.

J'agirai avec honneur et dignité en tout temps. Je sais que mon comportement, sur et à l'extérieur du terrain, reflète sur l'équipe et le Collège.

Le succès de l'équipe repose sur la discipline et la coopération. Chaque membre de l'équipe doit donner son plein effort. Je m'engage à garder un environnement positif où tous les membres de mon équipe seront traités avec respect.

Je promets de me comporter en tout temps selon les valeurs précisées dans le guide de l'entraîneur.

Je m'engage à donner le meilleur de moi-même afin d'aider les étudiants-athlètes à atteindre leurs objectifs personnels et les objectifs d'équipe.

J'ai pris connaissance des politiques et des règles du programme du sport étudiant du Collège Antoine-Girouard et je m'engage à les respecter.

Nom de l'entraîneur, entraîneur

Benoit Lussier, responsable du sport étudiant

Date